



Lyon, le 26 février 2025

Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités, et des familles

Monsieur le Ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

8 avenue de Ségur  
75350 PARIS SP 07

**Objet : la santé environnementale : un enjeu au cœur des préoccupations de société actuels**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les risques que font peser les réductions de budget annoncées dans les ARS, quelle que soit leur justification, pour la filière santé environnement, filière de votre ministère au cœur même des enjeux actuels et à venir de santé publique :

- Pollutions majeures des eaux par les PFAS et autres micropolluants,
- Enjeux sanitaire et socio-économiques liés à la qualité de l'air extérieur et intérieur,
- Réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens en lien avec les cancers pédiatriques,
- Lutte contre les marchands de sommeil,
- Lutte contre le moustique-tigre et autres vecteurs,
- ...

L'actualité démontre chaque jour, s'il en est encore besoin, l'importance des actions mises en œuvre par les services santé environnement dans les territoires. La liste de leurs **27 missions régaliennes** figure dans l'instruction du 26 octobre 2011 relative aux missions des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le domaine de la santé environnementale.

Vos services santé environnement sont également en première ligne pour mener les missions de prévention régaliennes et de promotion de la santé en santé environnement, de déploiement territorialisé de l'approche « une seule santé » mais également en apportant une

expertise technique majeure pour renforcer la résilience du territoire national face aux enjeux climatiques (ex : gestion de crise, sécurisation de l'alimentation en eau potable, urbanisme favorable à la santé, etc).

Ils ont répondu présents, faut-il le rappeler encore, lors de la crise COVID avec leurs collègues des délégations départementales pour installer au pied levé des centres de vaccination, garantir en permanence la qualité sanitaire des eaux potables, assurer la continuité des filières de déchets d'activités de soins à risques infectieux, voire même gérer les cellules départementales de suivi des patients à haut risque vital, etc.

Ils répondent à nouveau présent lors du drame de nos concitoyens à Mayotte pour venir épauler les services locaux submergés par le désastre de cet ouragan en lien direct avec les conséquences du changement climatique.

Ces services, affectés dans les ARS mais qui travaillent à 90% pour le préfet de département, sont les premiers interlocuteurs des maires en matière d'eau potable, d'habitat insalubre, de lutte anti-vectorielle, ou de gestion des sites et sols pollués... Ils sont sollicités sur tout ce qui a trait aux milieux de vie (Eau-air-sols) ayant un impact sur la santé des populations.

Pourtant, depuis la création des ARS, la filière santé environnement est celle qui a payé le plus lourd tribut aux réductions d'effectifs qui ont été engagées ; elle arrive désormais à un point de rupture inédit alors même que les enjeux se démultiplient et deviennent majeurs pour notre société.

Le rapport de la MECSS de l'Assemblée nationale n°4267, rédigé par M. GRELIER et Mme FIRMIN - LE BODO, indique clairement la proximité comme une "*condition sine qua non de la légitimité des ARS*". Il note aussi que la Cour des Comptes, dans un de ses rapports, soulignait que "*le mouvement de régionalisation engagé dans de nombreuses ARS* » tendait à priver « *le préfet de département d'un interlocuteur décisionnel et de services de proximité* ». Le Ministre de la Santé M. VERAN avait lui-même exprimé devant la MECSS "*la nécessité de renforcer le niveau départemental*", et le Premier Ministre M. CASTEX s'y était lui-même engagé...

**Pourtant, au vu des restrictions budgétaires annoncées, les DG d'ARS ciblent une fois encore les services santé-environnement, services de proximité envers les élus et la population, et proposent même de supprimer certaines missions essentielles, dont le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable !!! Sans analyse des lourds impacts et conséquences sur la santé publique, ils proposeraient une autosurveillance par les collectivités qui n'ont pour la plupart ni les compétences techniques, ni les moyens pour assurer ce suivi en toute neutralité.**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, s'il entre bien dans vos missions d'œuvrer à la protection de la santé de la population, alors vous devez protéger ces services : en contrôlant la qualité des milieux de vie, en application du code de la santé publique, ils interviennent avant que des pathologies n'apparaissent. Par leurs actions d'information, de sensibilisation, d'éducation à la santé-environnement de la population, ils lui fournissent des clés pour limiter les dérives et leurs impacts négatifs.



Mais ils vont maintenant devoir faire un choix : entre le réglementaire (l'application du code de la santé) et le non-réglementaire (l'éducation à la santé-environnement, le One Health...). Les DG ARS soucieux de réduire leurs effectifs, remettent en cause les modalités de coopération avec les Préfets de département qui vont voir leurs moyens affaiblis.

Aussi, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nous vous demandons de vous positionner le plus rapidement possible sur les missions et les moyens des services santé-environnement, seuls garants d'une vraie politique de prévention en santé publique, et d'adresser un signal fort en faveur des politiques de santé-environnement

Pascal Leprêtre  
Secrétaire général de UNSA  
Santé – Cohésion sociale

Frédéric Le Louédec  
Secrétaire général de SYNAPSE

